



Charte Responsabilité Sociale et Environnementale

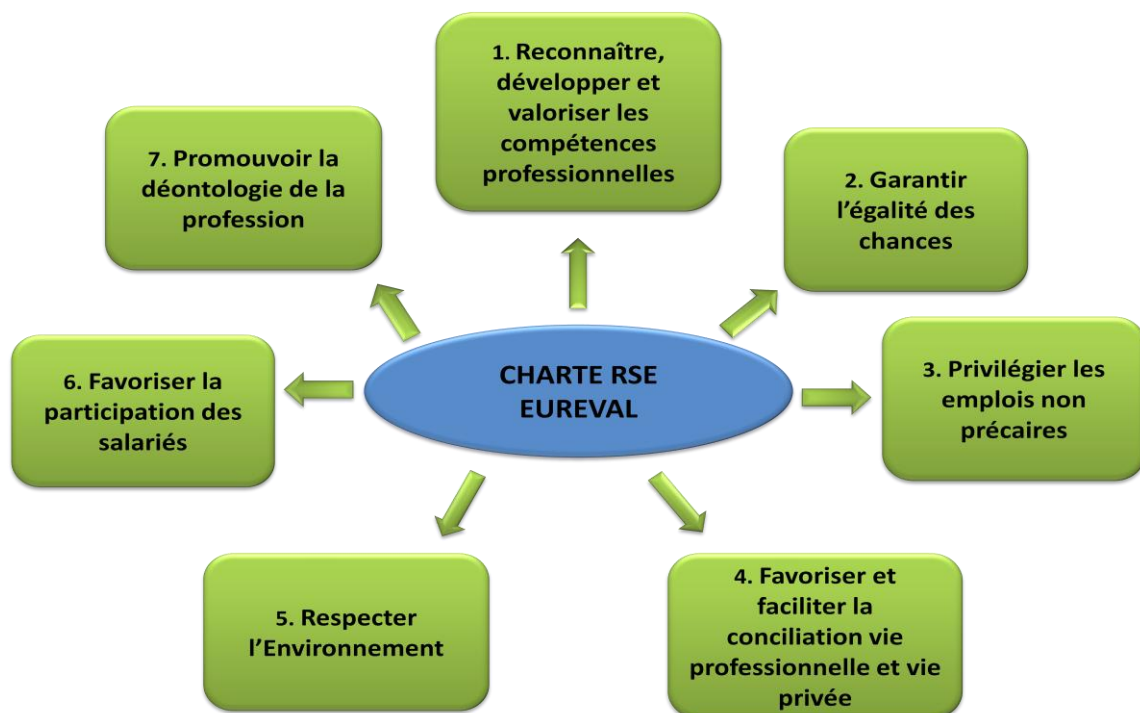
Depuis sa création, Euréval se mobilise en faveur du développement durable, pour notamment garantir l'égalité des chances, offrir de bonnes conditions de travail, assurer une formation soutenue du personnel... En 2008, Euréval a réalisé un bilan carbone de ses activités et compense depuis ses émissions en CO2 liées à ses transports et à ses locaux avec l'appui d'experts de la société [Climatmundi](#).

Par ailleurs, au-delà de ses engagements en interne, Euréval fait des dons réguliers à des associations caritatives, telles que la [Croix Rouge](#), [UNICEF](#) ou encore [la Fondation de France](#).



En 2001, la Commission Européenne donnait une définition de la Responsabilité Sociale et environnementale : « Être socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aussi aller au-delà et investir "davantage" dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes ».

En 2009, Euréval a adopté cette présente Charte de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), qui est la transcription du développement durable dans le fonctionnement des organisations. Une consultation au sein du personnel a permis de faire émerger un consensus sur sept engagements qui constituent le fondement de la Charte RSE. L'engagement 5 relatif au respect de l'environnement fait l'objet d'efforts accrus en la matière (cf. encadré p. 3).



1. Euréval s'engage à reconnaître, développer et valoriser les compétences professionnelles de ses collaborateurs*

La principale richesse d'Euréval réside dans le savoir-faire de ses collaborateurs. En conséquence, Euréval s'engage, au-delà des exigences réglementaires, à développer toutes les possibilités de formation internes et externes permettant d'améliorer les compétences, le savoir-faire et l'adaptation technologique de ses collaborateurs.

2. Euréval s'engage pour l'égalité des chances à l'embauche et dans l'évolution des carrières de ses collaborateurs*

La recherche du pluralisme et de la diversité au travers des recrutements et de la gestion des carrières est un facteur important de dynamisme et de créativité au sein d'Euréval. En conséquence, Euréval s'engage, au-delà des exigences réglementaires, à favoriser l'égalité des chances dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines.

3. Euréval s'engage à privilégier des emplois non précaires pour mener à bien ses missions*

La contribution d'Euréval au développement durable se fonde notamment sur sa capacité à générer des emplois non précaires. En conséquence, Euréval s'engage à privilégier des contrats de travail favorisant la sécurité de l'emploi et des niveaux de rémunération acceptables pour ses stagiaires, au-delà des exigences réglementaires.

4. Euréval s'engage à favoriser et faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée de ses collaborateurs*

Le bien être de ses collaborateurs est un facteur clé de succès des activités d'Euréval. Ce bien nécessite une bonne conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée de ses collaborateurs. En conséquence et malgré les contraintes inhérentes à ses activités, Euréval s'engage dans ce domaine, notamment à travers la gestion des vacances et des RTT ainsi que le télétravail.

5. Euréval s'engage à réduire et compenser l'impact de ses activités sur l'environnement

Être une entreprise responsable se fonde nécessairement sur une démarche de réduction des impacts environnementaux de ses activités. Euréval s'engage par conséquent à maîtriser ses transports, à favoriser les comportements éco-responsables de ses collaborateurs et de ses clients.

6. Euréval s'engage à favoriser la participation de tous ses collaborateurs à la conduite de l'entreprise*

La participation à la conduite de l'entreprise est un facteur important d'intégration, de motivation et de responsabilisation de ses collaborateurs. En conséquence, Euréval s'engage, au-delà des exigences réglementaires, à favoriser le dialogue et la concertation au sein de l'entreprise.

7. Euréval s'engage à contribuer à l'avancement de la profession en matière de déontologie

Depuis quinze ans, Euréval est un acteur clé dans le domaine de l'évaluation des politiques. Euréval est signataire de la Charte de la Société Française de l'évaluation (SFE) et plusieurs de ses collaborateurs sont engagés dans des groupes de travail de la SFE et d'autres instances, permettant d'améliorer et de faire évoluer les principes déontologiques de la profession.

* Sur ces points, Euréval s'engage à aller au-delà des exigences légales.



Les engagements d'Euréval en matière de réduction des impacts de ses activités sur l'environnement

Depuis sa création, Euréval se mobilise en faveur du développement durable. Dès 2008, la société s'est impliquée dans la réalisation du bilan carbone de ses activités par la société et s'acquitte chaque année d'une compensation financière pour ses émissions de CO² versée à [Climatmundi](#).

Mais au-delà de cette initiative, Euréval s'emploie à limiter l'impact environnemental de ses activités, conformément à l'engagement n°5 de sa [Charte RSE](#), dans trois domaines : les déplacements, la consommation électrique et les déchets.

1. Une volonté de limiter les déplacements

Euréval a conçu un *mémoire pour des comportements de déplacements écoresponsables* qui prescrit notamment le *recours à des modes de déplacement les moins polluants* (transports en commun, vélo, marche à pieds, etc.) lorsqu'un déplacement est indispensable.

Nous avons par ailleurs pour règle de *renoncer aux déplacements en avion au profit de visioconférences* dans le cas de réunions ou d'interventions de courte durée. Euréval veille à sensibiliser ses clients et partenaires sur ces règles et inclut la *compensation de CO₂* dans ses devis.

2. Des efforts constants à diminuer la consommation en électricité

Les locaux de Lyon et Paris ont été équipés *d'interrupteurs centraux* qui permettent d'arrêter la consommation des appareils en veille et des systèmes de chauffage la nuit et pendant les week-ends.

De plus, le renouvellement des matériels électriques respecte le *critère de faible consommation*.

Enfin, Euréval a engagé une procédure de souscription à un *fournisseur d'électricité s'alimentant uniquement en énergies renouvelables*.

3. Une gestion des déchets encouragés

Les salariés veillent à *utiliser le papier de manière responsable* : recours autant que faire se peut au papier recyclé, réutilisation du papier usagé de façon systématique...

Ceux-ci sont aussi *sensibilisés à la réduction et au triage des déchets*. Euréval garantit l'achat de produits et l'utilisation éco-responsable des fournitures de bureau, les produits de nettoyage et la petite restauration (le plus souvent des produits « équitables » dans ce dernier cas).